

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 11 avril 2017

Sur convocation de Jean Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le mardi 11 avril 2017 à 20h30.

Membres présents : JC. Prost, M. Labarre, JP. Chatillon, R. Duclos, H. Mathonnière, M. Cottin et E. Poulet.

Membres excusés : **E. Dussably** qui a donné pouvoir à JC Prost, **C. Damman** qui a donné pouvoir à H. Mathonnière et **A. Lacas** qui a donné pouvoir à R. Duclos.

L'assemblée peut valablement délibérer. Emilie Poulet est nommée secrétaire de séance. J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20h30.

Ajout à l'ordre du jour :

- Loyer du logement communal réhabilité et occupé par Madame Valérie Fauchoux et Monsieur Eric Watrin.
- Buffières 2013 : Tranche 3 : Avenant sur travaux.

1) Approbation du compte rendu de la réunion précédente du 23 mars 2017:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 : budget principal et budget d'assainissement:

*** Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016. Budget principal.**

Après lecture détaillée des différents comptes, et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 204 883.52€
- Recettes : 239 445.63€

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 de + 34 562.11€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 40 607.63€
- Recettes : 224 498.91€

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2016 de + 183 891.28€.

Le compte administratif 2016 présente un résultat de l'exercice 2016 excédentaire de + 218 453.39€, qui, après la reprise des résultats au 31.12.2015, présente un résultat de clôture 2016 de + 41 745.98€ en investissement et de + 121 973.87€ en fonctionnement, d'où un résultat global de + 163 719.85€.

L'état des dépenses d'investissement reportées à la clôture de l'exercice 2016 est de - 166 750€, ce qui porte le résultat de clôture en investissement à - 125 004.02€.

Le compte de gestion, établi par Monsieur le Receveur de Cluny est identique au compte administratif, et est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation de résultat. Budget Commune.

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2016 de + 41 745.98€ en investissement, qui, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2016 en dépenses (166 750€), est porté à - 125 004.02€ et de + 121 973.87€ en fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFPECTE** la somme de :

- **121 973.87€** (arrondi à 121 973€), en recette d'investissement, au compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé (et **41 745.98€** arrondi à 41 746€, en report excédentaire d'investissement au 001).

***Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016. Budget Assainissement.**

Après lecture détaillée des différents comptes, et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE D'EXPLOITATION :

- Dépenses : 18 241.19€
- Recettes : 31 569.65€

Soit un excédent d'exploitation de l'exercice 2016 de 13 328.46€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 27 380.16€
- Recettes : 31 173.38€

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2016 de + 3 793.22€.

Le compte administratif 2016 présente un résultat de l'exercice 2016 excédentaire de 17 121.68€, qui, après la reprise des résultats au 31.12.2015, présente un résultat de clôture 2016 de - 13 921.16€ en investissement et de + 21 705.40€ en fonctionnement, d'où un résultat global de + 7 784.24€.

Le compte de gestion, établi par Madame le Receveur de Cluny est identique au compte administratif, et est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation de résultat. Budget Assainissement.

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2016 de - 13 921.16€ en investissement et de + 21 705.40€ en exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** la somme de :

- 13 921.16€ (arrondi à 13 921€), en recette d'investissement, au compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé et en report déficitaire au 001, et
- le solde de 7 784.24€ (arrondi à 7 784€), en recette de fonctionnement, au 002 = résultat de fonctionnement reporté.

3)- Vote des 3 taxes directes locales.

Après étude de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales, le conseil municipal décide d'augmenter les taux des 3 taxes, et **VOTE** les taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 8.53%** (8.49% en 2016)
- **Taxe foncière bâti : 9.78%** (9.73% en 2016)
- **Taxe foncière non bâti 38.80%** (38.61% en 2016)

4)- Vote du budget primitif 2017 – Budget principal.

Budget principal.

Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal **VOTE** le budget primitif 2017 qui présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes et la section d'investissement excédentaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES : 282 361€
- RECETTES : 282 361€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES : 490 714€
- RECETTES : 490 714€

Budget Assainissement.

Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité le budget primitif 2017 qui présente deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

- SECTION D'EXPLOITATION : 38 923€
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 98 233€

5)- Loyer du logement communal réhabilité et occupé par Madame Valérie Fauchoux et Monsieur Eric Watrin.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que, suite à la création d'un logement en lieu et place de la mairie/bibliothèque, il a été proposé à Madame Faucheux et Monsieur Watrin qui occupent actuellement le logement jouxtant l'ancienne mairie, d'occuper le logement nouvellement créé.

Monsieur Watrin et Madame Faucheux ont accepté cette proposition et **en seront locataires à compter du 1^{er} Mai 2017.**

De ce fait, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant du loyer du logement neuf à 385€ par mois, hors charge.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous les documents afférents à cette location.

6)-Travaux d'extension du bâtiment cantine.

Afin de donner suite à la demande de la Direction des Services Vétérinaires concernant l'extension du bâtiment de la cantine,

et après avoir étudié les différents devis, **le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis des entreprises suivantes :**

- **Collier BTP** – 11 Rue Louis Aublanc – 71230 SAINT VALLIER pour **3 900€ HT.**
- **ART SMA** – Impasse Pierre de Coubertin – 71230 SAINT VALLIER pour **11 535€ HT.**
- **DB Entreprise** – 52 Route de port Brouard – 71260 SAINT ALBAIN pour **259.79€ HT.**
- **Eric MONTEIL** – Cras – 71250 LA VINEUSE pour **863.69€ HT.**

7)- Buffières 2013 : Tranche 3 : Avenant sur travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux complémentaires des entreprises ci-dessous, qui s'élèvent à :

- **Lot 2 – Gros Œuvre – Entreprise CH BTP**
Montant de l'Avenant n°1 en moins-value : - 230€ HT
Montant du nouveau marché : 11 128.65€HT.
- **Lot 6 – Menuiserie intérieures – Entreprise CLEMENT**
Montant de l'avenant n°1 en plus-value : + 585€ HT
Montant du nouveau marché : 5 944.64€ HT.
- **Lot 7 – Plâtrerie/Peinture – Entreprise S.M.P.P**
Montant de l'avenant n°1 en plus-value : + 2 722.46€ HT
Montant du nouveau marché : 30 052.89€ HT.
- **Lot 9 – Revêtements de sols – Entreprise PARAY LINO**
Montant de l'Avenant n°1 en moins-value : - 1 109.69€ HT
Montant du nouveau marché : 5 674.78€HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants aux travaux complémentaires ainsi que les avenants.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Secrétaire de séance
E. Poulet

Président de séance
JC. Prost